ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 63283

Texte de la question

M. Alain Marleix alerte M. le ministre de l'intérieur sur la politique migratoire de la France. À la frontière franco-italienne, nous enregistrons une augmentation très forte du flux des clandestins, avec un rythme d'interpellations qui atteint 100 par jour. Cette nouvelle montée en puissance, globalement liée à ce qui se passe en Syrie et en Lybie, traduit l'incapacité de l'Europe et de la France en particulier à s'opposer à l'entrée massive de candidats à l'exil victimes de réseaux de passeurs en pleine explosion. Il est aujourd'hui temps d'engager une politique de régulation des flux migratoires radicalement différente. L'Europe doit d'abord mieux protéger ses frontières externes, notamment avec la Turquie. Il est aussi urgent de réformer en profondeur le système Schengen en le dotant d'outils plus fermes pour lutter contre cette immigration irrégulière. Mais le problème est aussi français et il s'est aggravé depuis 2012. Les expulsions, qui ont baissé de 12 000 en 2013, se font de plus en plus rares. Par ailleurs, à peine 5 % des quelque 50 000 déboutés du droit d'asile sont effectivement raccompagnés dans leur pays d'origine tandis que, dans le même temps, les régularisations ont augmenté avec la circulaire Valls de 2012. La France est devenue l'un des maillons faibles de l'Europe. Notre pays doit être moins attractif, moins généreux en termes sociaux. L'Angleterre s'engage déjà dans cette voie. Il paraîtrait normal que les prestations sociales versées aux étrangers en situation régulière soient assorties de délais de présence beaucoup plus longs sur le territoire. Il faut aussi très clairement priver les migrants clandestins de toute prestation. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures dans ce sens afin de mettre un frein à ce flux migratoire irrégulier.

Données clés

Auteur : M. Alain Marleix
Circonscription : Cantal (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63283
Rubrique : Étrangers
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 août 2014, page 7109